

Chambéry, le 25 novembre 2015

L'Inspecteur d'Académie
Directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du 1^{er} degré

S/C
de Mesdames les Inspectrices
de Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale

Division du 1^{er} degré

Bureau 303

Réf N° ...
Affaire suivie par :
Dominique THIELY

Téléphone
04.79.69.16.36
Télécopie
04 79 69 72 99

Mél :
dominique.thiely@ac-
grenoble.fr

D.S.D.E.N.Savoie
131 avenue de Lyon
73018 Chambéry Cedex

Adresse des
bureaux :
131 avenue de
Lyon
73018 Chambéry

Objet : Liste d'aptitude à l'emploi de Directeur d'école - Mouvement sur les postes de Direction

Décret n° 89-122 du 24.02.1989 – modifié par le décret n° 2002-1164 du 13 septembre 2002.
Note de service n° 2002-023 du 29 janvier 2002 parue au BO n° 6 du 7 février 2002 relative au recrutement, nomination et mouvement des directeurs d'école.

1) Les candidats :

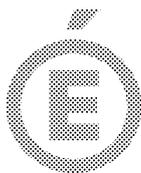
Sont concernés :

- les enseignants adjoints,
- les chargés d'école,
- les enseignants chargés à titre provisoire de l'intérim d'une direction d'école à 2 classes et plus.

Ces personnels doivent, à la fois, demander leur inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de Directeur d'école et participer au mouvement départemental 2016.

2) Conditions générales à remplir pour postuler sur la liste d'aptitude de directeur d'école :

- Les candidats doivent justifier de 2 années de services effectifs dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire au 1^{er} septembre 2016. Cette condition n'est pas exigée des personnels nommés sur un intérim de direction pour l'année 2015-2016.
- Sont assimilables à des services d'enseignement en école maternelle ou élémentaire, les services effectifs d'enseignement accomplis en situation d'affectation ou de détachement en présence d'élèves d'âge maternel ou élémentaire, y compris les services effectués en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles dans l'enseignement spécialisé.
- Inscription de plein droit sur la liste d'aptitude pour les personnels nommés sur un intérim de direction en 2015-2016 sur avis favorable de l'I.E.N. **Les personnels concernés devront remplir le dossier de candidature et ne seront pas convoqués à l'entretien.**
- Dispense d'inscription sur la liste d'aptitude 2016 pour les personnels ayant été nommés dans l'emploi de directeur d'école (après inscription sur la liste d'aptitude) pendant 3 années scolaires consécutives ou non.



2/2

3) Mesures complémentaires :

La validité de la liste d'aptitude est de trois années scolaires.
Les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude 2014 ou 2015 n'ont pas à renouveler leur inscription.

En revanche les inscriptions sur la liste d'aptitude 2013 sont caduques.

(vérification à effectuer dans le dossier i-prof de l'enseignant concerné, rubrique CV enseignant – diplômes et titres)

4) Calendrier :

Circulaire en ligne sur le site de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale : <http://ia73.ac-grenoble.fr> : Page d'accueil - Personnels

| Démarches | Dates |
|---|---|
| Transmission du dossier de l'intéressé à l'IEN | 14 décembre 2015 au plus tard |
| Transmission du dossier validé par l'IEN à D.S.D.E.N. Savoie – Division 1er degré | 18 décembre 2015 au plus tard |
| Commission d'entretien composée d'un jury : <ul style="list-style-type: none">- Directeur académique ou représentant- I.E.N.- Directeur d'école | à partir de 14 heures 6 janvier 2016 13 janvier 2016 27 janvier 2016 |

5) Entretien :

Les candidats seront convoqués devant une commission qui formulera un avis circonstancié sur l'aptitude de chaque candidat.

6) Inscription, nomination et formation :

- La liste d'aptitude 2016 sera arrêtée par mes soins, après consultation de la Commission Administrative Paritaire Départementale.
- Tout enseignant nommé Directeur d'école doit suivre **une formation statutaire**. Les dates seront précisées ultérieurement.

Cette formation, liée à la prise de fonctions, est obligatoire et ne peut être reportée.

Pour le recteur et par délégation,
L'Inspecteur d'Académie – Directeur académique,

Frédéric GILARDOT